



COMMUNIQUE DE PRESSE 19.01.2024

Un guide juridique pratique pour les touristes chinois JO 2024 à Marseille

Le Consulat de Chine et le Barreau de Marseille célèbrent le 60eme anniversaire des relations diplomatiques Franco-Chinoises et se coordonnent pour répondre aux besoins des visiteurs phocéens olympiens de 2024

- « De combien d'argent liquide puis-je disposer sur moi? »,
- « Que faire si j'ai perdu tous mes papiers? »,
- « Qui contacter en cas de besoin d'aide ? »
- « Comment faire appel à un avocat parlant chinois à Marseille ? »

Voici quelques questions auxquelles un ressortissant chinois venant à Marseille pendant la saison olympique pourrait être malheureusement confronté.

Le Consulat de Chine et les avocats du Barreau de Marseille se sont ainsi concertés pour écrire un guide juridique de la sécurité du tourisme à Marseille, disponible en français et en chinois.

Après avoir recueilli les questions des touristes chinois, le Consulat de Chine à Marseille les a transmises à des avocats du Barreau. Ces derniers ont alors rédigé ce guide pratique, qui marque également l'année franco-chinoise du tourisme culturel et les Jeux olympiques de Paris.

Disponible en ligne sur les sites du Consulat de Chine à Marseille (https://marseille.china-consulate.gov.cn/fra/) et de l'ordre des avocats de Marseille https://www.barreau-marseille.avocat.fr/upload/actus/2024/01janvier/24-01-12-GUIDE-VF-VERSION-FINALE-FRANCAIS.pdf ce guide a été officiellement lancé ce vendredi 19 janvier au Consulat de Chine en présence de :

- M. le Consul Guangli DONG et les équipes du Consulat de Chine à Marseille
- de représentants de la Commission des affaires internationales et européennes du Barreau de Marseille : Maîtres Romain Maréchal, Lingwei Li, Hélène Biville Aubert, Catherine Koubar et Olivier Manenti
- et de Mme Isabelle Bremond, Directrice générale de Provence Tourisme



Sur la photo, de gauche à droite: Me Olivier MANENTI, de la Commission affaires internationales et européennes du Barreau de Marseille, M. Guangli DONG, Consul de Chine à Marseille et Mme Isabelle Bremond, Directrice générale de Provence Tourisme

Il a pour objectif de rassurer les touristes chinois pour un séjour phocéen optimal, sachant que le territoire marseillais regorge d'avocats pouvant leur donner les conseils les plus adaptés.

Fort d'une culture de l'hospitalité vieille de plusieurs millénaire, le peuple phocéen et les avocats du barreau de Marseille, honorent l'amitié entre les peuples français et chinois et se réjouissent des coopérations à venir.



Les équipes du Consulat de Chine et du Barreau de Marseille pour le lancement du guide ce vendredi 19 janvier

Service communication du Barreau de Marseille & Consulat de Chine à Marseille

Contacts:

Pour le Barreau de Marseille

Contact presse : sao@barreaumarseille.fr

Marie-Hélène lombard

Tel 07 65 22 16 07

Pour le Consulat de Chine

Contact presse : consulat.marseille@gmail.com

M. Shuai HE, Responsable du service consulaire

du Consulat général de Chine à Marseille

Tel 07 67 00 63 96